



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 15 octobre,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 8 octobre 2020

**Etaient présents : André MOLINO, Maire,**

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET,  
Christine ARNAUDO, Carole HALGAND, Adjoint.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI,  
Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Audrey  
CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,  
Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT,  
Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés :** Sophie CELTON par André MOLINO, Hocine BEN-SAÏD par Audrey  
CERMOLACCE, Patrick DUBESSE par Denis CANI, Anne OLIVERO par Christine ARNAUDO, Sophia  
FELLAHI-TALBI par Sylvie LAURENT

**Etait absent :** Djelloul OUARET

**Secrétaire de séance :** Bertrand CONNIN

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 15 octobre 2020 sous la présidence  
de Monsieur André Molino, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des  
pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du  
jeudi 10 juillet 2020 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE**

**Monsieur le Maire :** « avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, je  
souhaite faire un point sur la situation sanitaire. Monsieur le Préfet a rejeté la proposition faite par  
l'Union des Maires et a décidé que les 92 communes de la Métropole seraient soumises au  
couvre-feu à partir de samedi 17 octobre à 0h00 soit vendredi 16 octobre à minuit.

Céline DUCRET et son service vont donc, comme pendant le confinement, se rapprocher de tous  
les commerçants, les restaurateurs, pour les informer qu'ils peuvent monter des dossiers pour  
obtenir des aides de l'Etat. Je vous propose maintenant de passer à la première question. »

### **Délibération n°01.10.2020 – FINANCES COMMUNALES : Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2020 – 2<sup>ème</sup> répartition.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture  
d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire :** « y a-t-il des interventions ? »

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

**Vote à l'UNANIMITE**

**Délibération n°02.10.2020 – FINANCES COMMUNALES : Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création et modification des AP et CP existants.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « il y a eu une commission des finances le 29 septembre dernier en présence de la Première adjointe que je souhaite excuser ce soir car elle est souffrante. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à L'UNANIMITE

**Délibération n°03.10.2020 – FINANCES COMMUNALES : Décision Modificative n°1 – Exercice budgétaire 2020.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des remarques ? Concernant la notification que nous avons reçue, je laisse la parole à Madame Julie Berger-Viles, Directrice des Finances. »

**Madame Berger-Viles** : « il s'agit d'une anomalie relevée par le comptable. Au mois de juin nous avons voté le budget en même temps que le compte administratif. Or, nous avons repris les résultats en recettes mais pas en dépenses. Je précise qu'il ne s'agit pas de crédits qui vont être dépensés mais seulement d'une écriture pour régulariser. »

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

**Délibération n°04.10.2020 – RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau-type des emplois communaux – Année 2020.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de véritables suppressions mais de suppressions consécutives à des changements de grades notamment. Je vous informe d'ailleurs que le nouveau responsable informatique a pris ses fonctions ce matin. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à L'UNANIMITE

**Délibération n°05.10.2020 – RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition partielle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de personnel de la ville de Septèmes-les-Vallons.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°06.10.2020 – RESSOURCES HUMAINES : Adhésion de la ville au dispositif des contrats d'apprentissage.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

**Monsieur Fornerone** : « cela ne concerne que l'apprentissage ou également l'alternance ? »

**Monsieur le Maire** : « l'apprentissage. »

**Monsieur Fornerone** : « l'apprentissage c'est pour les un peu plus jeunes ? »

**Monsieur le Maire** : « c'est le même le dispositif. »

**Monsieur Magro** : « cela concerne les CAP ou les BTS mais cela peut aller jusqu'à ingénieur. C'est le même cadre administratif. »

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°07.10.2020 – RESSOURCES HUMAINES : Modalités de mise en œuvre du télétravail.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « je vous précise que la mise en place du télétravail a été demandée par le personnel. Mais il existe quand même des dangers car il n'y a plus de relations, plus de contacts entre les agents lorsqu'ils télétravaillent. Mais comme il s'agit d'une demande du personnel, il est logique d'y répondre. Et on a bien fait puisque l'Etat va nous demander comment mettre en place ce télétravail. D'autant que cela va peut-être nous permettre de recevoir des aides de l'Etat et surtout cela nous a permis de définir un cadre. »

**Madame Cermolacce** : « en étant en télétravail pendant le confinement, je peux vous dire qu'on travaille au moins 25% de plus car on n'est pas sollicités comme au bureau. Donc il faut être vigilants. »

**Monsieur le Maire** : « on l'a étudié et il va falloir surveiller car comme je vous le disais, il y a des dangers. »

**Monsieur PINTO** : « j'approuve l'évaluation qui est prévue dans les 6 mois de la mise en place du télétravail. Et je pense que ce serait bien d'en faire un compte-rendu aux élu(e)s. »

**Monsieur le Maire** : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°08.10.2020 – RESSOURCES HUMAINES : Délibération pour la substitution de recouvrement dans le cadre d'une mise en œuvre de la protection fonctionnelle.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « les agents de la police municipale ont rencontré des problèmes dans l'exercice de leurs fonctions. Il y a eu un jugement qui a condamné le responsable de ces problèmes à indemniser les deux agents concernés. Si c'est la Ville qui réclame, nous aurons plus de facilité à obtenir cette indemnisation que si ce sont les agents qui la demandent individuellement. »

**Monsieur Fornerone** : « que se passera-t-il si on n'arrive pas à recouvrer ces sommes ? »

**Monsieur le Maire** : « on verra mais on fera tout pour y arriver car cette personne n'est pas insolvable. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°09.10.2020 – RESSOURCES HUMAINES : Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°10.10.2020 - RESSOURCES HUMAINES : Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « pendant la période de confinement liée au COVID-19, où il n'y pas eu d'intervention de la part des agents horaires, nous aurions pu décider de ne pas les rémunérer. Mais comme ces personnes sont déjà dans une situation précaire, nous avons choisi de les rémunérer quand même. Donc sachez que cette prime vient en plus de la rémunération. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°11.10.2020 - EDUCATION : Approbation de la convention-type relative à l'utilisation temporaire des locaux scolaires du premier degré.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Louisa HAMMOUCHE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Hammouche** : « c'est pour nous permettre de fonctionner de manière cohérente et faire un état des lieux avant/après. »

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°12.10.2020 - JEUNESSE : Modification des tarifs applicables aux séjours accessoires organisés par l'Espace Jeunes Septèmes municipal en vue de la création d'un tarif adapté à un séjour de courte durée.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Pinto** : « je voudrais avoir quelques précisions. Cette délibération ne concerne pas que le séjour prévu pendant les vacances d'automne n'est-ce pas ? Et puis je voudrais revenir sur le non-remboursement des familles quel que soit le motif invoqué. Je trouve que ce n'est pas normal car parfois il y a des cas de force majeure. »

**Monsieur le Maire** : « en effet il faut modifier la délibération en fonction de l'ampleur du motif invoqué. »

**Monsieur Martinez** : « avec l'annonce du Président de la République et le couvre-feu, les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits. Le séjour est donc compromis mais cela n'empêche pas de voter la tarification. »

**Monsieur le Maire** : « les services ont travaillé en amont de ces annonces donc c'est bien de passer cette délibération. Je vous propose toutefois de modifier les modalités de remboursement des familles et de préciser que le remboursement n'interviendra que si le motif invoqué est lié à événements exceptionnels graves (comme en cas d'accident par exemple) ou d'ordre médical (opération, vraie raison médicale) et de demander un justificatif.

**Monsieur Magro** : « de toute façon, on sait bien que les certificats médicaux de complaisance n'existent pas ! »

**Madame Arnaudo** : « une petite précision, jusqu'à hier, le Ministère de la Jeunesse autorisait le voyage à Paris. »

**Monsieur Magro** : « on est vraiment dans le problème de l'esprit et de la lettre par rapport aux annonces d'hier soir. Moi je suis d'accord pour prendre des mesures de santé publique mais on aurait mis le couvre-feu à 23 heures au lieu de 21 heures, cela n'aurait rien changé à la santé publique. Pour avoir eu l'EJS sur un autre sujet, il m'a été confirmé qu'ils avaient reçu le feu vert du Ministère. Plus que le nombre de personnes, le problème c'est le brassage. Donc puisqu'ils ont eu cet accord, ils s'organiseront pour rentrer à l'hôtel avant 21 heures. »

**Monsieur le Maire** : « à une petite différence c'est que les visites du Sénat n'ont pas repris et ils ne pourront donc pas s'y rendre comme cela était prévu initialement. »

**Madame Hammouche** : « le Sénat est un nid à COVID-19 actuellement donc ils vont ajourner toutes les visites. »

**Monsieur le Maire** : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°13.10.2020 - ACTION SOCIALE : Convention entre la Ville de Septèmes-les-Vallons et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°14.10.2020 – ACTION SOCIALE : Reconstitution de l'adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°15.10.2020 - CULTURE : Convention de partenariat culturel à passer avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence en scène ».**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Sylvie LAURENT** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°16.10.2020 - CULTURE : Convention de la Ville avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le projet « La lecture par Nature ».**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Laurent** : « cela fait 2-3 ans que ce dispositif rencontre un vif succès sur la Métropole. »

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°17.10.2020 - CULTURE : Collections de fonds spécifiques à la médiathèque Jorgi Reboul.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Sylvie LAURENT** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Laurent** : « un désherbage c'est quand on supprime les ouvrages les moins empruntés. »

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Monsieur le Maire** : « je souhaiterais revenir un peu en arrière par rapport aux subventions aux associations que nous avons votées et plus précisément l'aide accordée aux sinistrés des Alpes et du Gard. En effet dans le tableau de la délibération que nous avons approuvée, il est noté pour les premiers une aide de 500 € mais quand on voit les dégâts, il me semble qu'il faudrait augmenter notre participation et c'est pourquoi je vous propose de leur verser plutôt 2 500 €. Quant aux sinistrés du Gard, je vous propose de leur verser plutôt 1 000 €. Si vous êtes d'accord, la délibération sera modifiée en ce sens. Je mets donc aux voix cette nouvelle proposition. »

Vote à l'UNANIMITE

**Monsieur le Maire** : « je vous remercie pour votre vote. »

**Délibération n°18.10.2020 - COOPERATION INTERCOMMUNALE : Désignation des représentant(e)s de la commune de Septèmes-les-Vallons au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°19.10.2020 - ENVIRONNEMENT : Installation classée soumise à autorisation – Désignation des représentant(e)s de la ville de Septèmes-les-Vallons au Comité Local de Concertation Lafarge Ciments.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Audrey CERMOLACCE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°20.10.2020 - POLITIQUE DE LA VILLE : Contrat de Ville 2015–2020. Validation de la programmation d’actions associatives 2020 pour le territoire de Septèmes-les-Vallons.**

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

**Délibération n°21.10.2020 - POLITIQUE DE LA VILLE : Approbation de l’avenant n°1 à la convention cadre relative à l’utilisation de l’abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville du Conseil de territoire Marseille Provence, dont la ville de Septèmes-les-Vallons.**

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

**Délibération n°22.10.2020 - AMENAGEMENT DE L’ESPACE : Stratégie foncière – Signature d’une convention d’anticipation foncière sur le périmètre du Centre-ville, conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et l’Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d’Azur.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carole HALGAND qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

**Délibération n°23.10.2020 - PATRIMOINE COMMUNAL : Convention de servitudes de tréfonds entre la Commune et ENEDIS sur la parcelle en nature de voirie cadastrée AV n°78 sise Chemin de la Rougière - Avenue Victor Roman.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arthur MELIS qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE



**Délibération n°24.10.2020 - PATRIMOINE COMMUNAL : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n°234 à la société ELGEA.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Carole HALGAND** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « il s'agit du programme qui se situe derrière le collège où il y aura des pavillons en accession, un petit immeuble en accession ainsi que des pavillons en location. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°25.10.2020 - PATRIMOINE COMMUNAL : Convention relative à la cession à l'amiable à la Commune, de la sirène du réseau national d'alerte de l'Etat.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Gérard ESCOFFIER** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « soit on démontait notre sirène et on l'envoyait à la casse, soit on la conservait. Il m'a semblé préférable de la conserver et on veillera à ce qu'elle fonctionne en cas d'alerte. Y a-t-il des interventions ? »

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°26.10.2020 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Signature de la Charte de soutien à l'activité économique de proximité proposée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « nous avons fait un travail avec différentes chambres. Pendant la période de confinement en mars, les entreprises ont toutes eu les informations par l'intermédiaire de Céline Ducret. L'objectif est de voir comment relancer notre commerce local et il nous arrive de préempter des commerces pour essayer de le faire. Cette Charte nous aidera un peu plus. »

**Monsieur Martinez** : « cette Charte est la bienvenue car les commerces septémois sont déjà en difficulté notamment par rapport à la concurrence déloyale de Plan de Campagne. Il faudrait essayer de voir comment avoir une compensation de cette concurrence déloyale. »

**Madame Hammouche** : « il s'agit d'une intervention spontanée. »

**Monsieur le Maire** : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Madame Hammouche :** « si vous le permettez, je souhaiterais, au nom du groupe, remercier Monsieur le Maire et les services de la Ville pour l'hommage qui a été rendu à Francis Mastran. »

**Monsieur le Maire :** « c'était une figure de la vie associative et sportive de la Ville et c'est une perte pour nous, surtout dans les conditions où il est parti. Il nous a quittés en 15 jours. Comme quoi, je vous conseille de bien appliquer les gestes barrière.

## COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

**Monsieur le Maire :** « il est d'usage de procéder à la lecture du compte-rendu des décisions municipales que vous avez reçu avec votre convocation. Or comme vous l'avez vu, il comporte de nombreuses décisions prises pour confirmer des décisions de l'ancienne mandature et donc il est très long. Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas le lire. »

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.**